

Monsieur le Maire

à

N/Réf. : JUR/AG-2024-10-37779-D

Bureau de la réglementation, de l'état civil
et des affaires générales

Tél : 04.66.20.79.93
juridique@manduel.fr

**Mesdames, Messieurs
les commerçants ambulants**

Manduel, le 21 octobre 2024

Objet : Renouvellement de votre demande d'emplacement

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes actuellement commerçant permanent sur le marché hebdomadaire ou vous souhaitez le devenir.

Conformément à la loi "Sapin 2" du 9 décembre 2016, les demandes d'occupation temporaire du domaine public (demandes de places sur le marché hebdomadaire ou d'emplacements divers), en vue d'une activité économique, doivent faire l'objet d'une mise en concurrence et de mesures de publicité.

Vos demandes d'emplacements pour l'année 2025 seront donc examinées lors de la **commission d'attribution d'emplacements pour les commerces ambulants**. A ce titre, pour renouveler votre demande d'emplacement ou en demander un pour la première fois, vous trouverez, joint à ce courrier, un formulaire à remplir et nous renvoyer **avant le 23 novembre 2024** par mail (juridique@manduel.fr) ou par courrier (Mairie de Manduel, Hôtel de ville - CS 20014 - 30129 Manduel) accompagné de toutes les pièces justificatives énumérées. Tout dossier incomplet ne pourra être instruit lors de la commission.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le bureau de la réglementation, de l'état civil et des affaires générales par téléphone (04.66.20.79.93) ou par mail (juridique@manduel.fr).

Je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

